

MERCREDI 29 OCTOBRE 2025

À 20h00

Dans la salle du conseil de la mairie

Convocation du 23/10/2025

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

M. J-L. GUYADER, M. P-Y. TIPA, Mme J. FAVIER, M. J-M. BRISON, M. D. SOUCHON, M. L. FAIPEUR, Mme E. CHAMPION (arrivée à 20h20), M. S. BERNARD, Mme C. JUNG, Mme A. METRAL-SCRIBANTE

Excusés : M. F. MERCIER

Absents : M. J-M. SALAMAN, M. M. LANCESSEUR, Mme Z. ALLORY-METRAL

Pouvoir : M. F. MERCIER a donné pouvoir à Mme A. METRAL-SCRIBANTE

Secrétaire de séance : M. D. SOUCHON

1. Approbation du conseil municipal du 24/09/2025

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Louis Guyader et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2025.

2. Arrêtés du Maire

Les derniers arrêtés d'urbanisme et de circulation sont présentés.

3. Travaux – Choix des prestataires et emprunt

a. Réhabilitation de l'ancienne mairie / Charnoz accueil

Le coût initial du projet était de 424 996.85€ HT.

La réception des offres a été faite le 12 septembre 2025, 34 entreprises ont répondu aux 10 lots. La commission d'appel d'offres s'est réunie et après négociation, les entreprises retenues sont les suivantes :

Lots	Entreprises retenues	Prix HT
Lot 1 : Démolition (2 offres)	ERBAT	24 145,00 €
Lot 2 : Menuiseries extérieures (2 offres)	PRESTIGE BOIS	77 000,00 €
Lot 3 : Charpentes et planchers (2 offres)	SERVIOLES CONCEPT BOIS	40 960,00 €
Lot 4 : Plâtrerie – peinture (7 offres)	GOUTTE AMENAGEMENT	72 381,67 €
Lot 5 : Electricité (4 offres)	AIN JAILLET	29 996,00 €
Lot 6 : Plomberie – CVC (4 offres)	CARRAZ	86 634,63 €

Lot 7 : Carrelage et faïences (5 offres)	GOUTTE AMENAGEMENT	9 003,35 €
Lot 8 : Revêtements de sols (3 offres)	GOUTTE AMENAGEMENT	10 466,16 €
Lot 9 : Serrurerie – Métallerie (3 offres)	METALLERIE CONCEPT	16 970,00 €
Lot 10 : Menuiserie intérieure (2 offres)	PRESTIGE BOIS	9 201,02 €
Prestations et concessionnaires		58 478,03 €
TOTAL HT		435 235,86 €
TVA		87 047,17 €
TOTAL TTC		522 283,03 €

Un emprunt de 300 000€ a été demandé à la Caisse des dépôts.

M. le Maire explique l'intérêt de ce projet aussi bien pour la commune que pour les entreprises du BTP qui sont en danger avec des carnets de commande vides en janvier 2026.

M. le Maire fait un rappel des subventions demandées pour ce projet dont certaines sont encore incertaines et de la nécessité de l'obtention de cet emprunt pour la réalisation de ces travaux.

En conséquence, M. le Maire propose de valider le choix des entreprises mais l'engagement des travaux n'aura lieu qu'après l'obtention de l'emprunt. Dans le cas contraire, le projet sera reporté au début de l'année 2026 afin de pouvoir bénéficier du fonds de concours de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal valide le choix des entreprises et autorise le commencement des travaux en fonction de l'obtention ou non de l'emprunt sollicité auprès de la Caisse des dépôts.

Délibération 2025-27 : Choix des entreprises – Réhabilitation ancienne mairie / Charnoz accueil

b. Cityparc

Pour rappel, le projet du cityparc comprend un city stade, des jeux pour les petits, un terrain de volley et un terrain de boules dont les montants sont détaillés ci-dessous :

Aménagement du parc	Entreprises retenues	Prix HT
City stade	PROLUDIC	43 320,66 €
Jeux	PROLUDIC	9 135,87 €
Sous TOTAL HT		52 456,53 €
Terrain multisports base	CTPG	18 731,61 €
Zone stationnement PMR + allée	CTPG	7 581,04 €

Option 1 : Terrain de boules	CTPG	5 510,50 €
Option 2 : Terrain de volley	CTPG	3 610,00 €
Option 3 : Tranchée pour fourreaux et regard	CTPG	2 596,50 €
Sous TOTAL HT		38 029,65 €
TOTAL HT		90 486,18 €
TVA		18 097,24 €
TOTAL TTC		108 583,42 €

La trésorerie de la commune permettrait de réaliser l'essentiel du projet, à savoir, le city-stade, les jeux et la base d'implantation mais pas la totalité du projet. La commune a obtenu une subvention de l'Etat via la DETR pour 20% du montant des dépenses. Une demande sera faite pour un fonds de concours généraliste additionnel auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA).

M. le Maire propose de laisser les travaux prioritaires. La réalisation des options est conditionnée à l'obtention de l'emprunt auprès de la Caisse des dépôts car celui-ci assurerait la part d'autofinancement manquante.

Le plan de financement est le suivant :

Aménagement du parc	Montant HT	Organismes	Recettes attendues
PROLUDIC	52 456.53€	DETR (20%)	19 541.15€
CTPG	38 029.65€	CCPA (9%)	8 701€
Maitre d'œuvre Archigraph	7 219.56€	Part Commune (71%)	69 463.59€
TOTAL	97 705.74€	TOTAL	97 705.74€

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal valide la proposition de M. le Maire pour la réalisation du projet et autorise la demande d'un deuxième fonds de concours généraliste à la CCPA.

Délibération 2025-28 : Choix des entreprises – Cityparc

4. Eau et assainissement

a. Station d'épuration

La zone d'infiltration de la station d'épuration est saturée en eau. Une visite de la STEP a été effectuée avec la DDT et le SATESE le 7 octobre.

En résumé, la commune doit prévoir :

- le faucardage (taille) des roseaux,
- La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement (avec l'agence d'ingénierie de l'Ain - RDV le mardi 2 décembre à 09h00),
- L'installation d'un compteur de bâchées (commandé),
- Un hydrocurage du dégrilleur plus fréquent (1 fois par mois)
- La réhabilitation des poires de niveau (avec le SATESE).

Pour le faucardage, plusieurs entreprises spécialisées ont été sollicitées :

- ATOUT VERT PAYSAGE : 7 200€ HT (8 640€ TTC)
- BRIGADES NATURE : ne fait pas
- Paysagiste Denis PROST : rdv jeudi 30 octobre à 09h00

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal autorise le Maire à faire réaliser le faucardage des roseaux par l'entreprise la moins-disante.

Délibération 2025-29 : Faucardage des roseaux de la station d'épuration

b. Coefficient de modulation global

Au 1^{er} janvier 2025, une nouvelle redevance a été mise en œuvre par l'Agence de l'eau : redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

Cette redevance s'appuie sur un coefficient de modulation global, représentatif du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif de l'année 2024.

Ce coefficient permettra de déterminer la contre-valeur de la redevance à appliquer aux factures d'eau des abonnés durant l'année 2026. Un simulateur est mis à disposition en ligne pour évaluer ce coefficient.

Coefficient pour Charnoz pour 2026 = 0,9

En 2025 : Tarif performance assainissement collectif (déterminé par l'Agence de l'eau) = 0,01€ HT/m³

Pour 2026 : Tarif performance assainissement collectif (déterminé par l'Agence de l'eau) x Coeff = 0,09 x 0,9 = **0,081€ HT/m³**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal valide ce coefficient de modulation global à 0,9 pour l'année 2026, qui sera répercuté sur les factures d'eau de 2026.

Délibération 2025-30 : Coefficient de modulation global pour redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

5. Conventions

a. PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)

Pour rappel, les exploitants de réseaux sont tenus d'opérer une amélioration significative de la cartographie de leurs réseaux avec un objectif de précision. Cette cartographie concerne les réseaux sensibles (gaz, électricité, chaleur, éclairage public...)

La convention n'a pas été signée et donc la délibération de 2023 est à reprendre avec les montants actualisés :

- Acquisition : 448€
- Maintenance annuelle : 42€ (46€ en 2023)

Soit 490€ TTC + 42€ TTC/an de maintenance.

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec les nouveaux tarifs.

Délibération 2025-31 : Convention PCRS avec le SIEA

b. CEE (Certificat d'Economie d'Energie)

Le SIEA peut nous accompagner pour la valorisation des CEE pour le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie et de Charnoz accueil comme suit :

- Montage du dossier techniquement et administrativement,
- Récupération des CEE,
- Revente des CEE au plus offrant,
- Restitutions du produit de la vente déduits de 10% de frais de gestion administrative.

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention CEE avec le SIEA.

Délibération 2026-32 : Convention CEE avec le SIEA

6. Demandes de subvention et avance

Demande du Sou des écoles pour voyage scolaire en mars 2026

Les élèves des classes de primaire partiront en classe découverte du 2 au 6 mars 2026.

La Région finance le transport.

Le Sou des écoles nous sollicite pour une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour aider au financement de ce voyage

Demande d'avance de subvention du Chaudron magique

Après rencontre avec le bureau du « Chaudron magique », il apparaît nécessaire d'octroyer une avance, sur la subvention de 2026, de 10 000€ pour assurer à l'association la trésorerie nécessaire jusqu'au versement de la subvention au printemps 2026.

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal valide cette subvention et cette avance et autorise le Maire à faire les modifications et DM nécessaires au budget.

Délibération 2026-33 : Subvention exceptionnelle Sou écoles et avance Chaudron magique

7. Questions diverses

A la demande du SGC de Montluel, il faut diminuer les dépenses imprévues trop importantes qui créent une anomalie comptable du budget eau et assainissement.

Une décision modificative doit être prise comme suit :

Compte 020 : -4 000€

Compte 203 : +4 000€

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal autorise la Maire à prendre cette décision modificative sur le budget eau et assainissement.

Délibération 2025-34 : DM2 eau et assainissement

La séance est levée à 21h25.

Signature du Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. A.', written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE DE CHARNOZ-SUR-AIN' and the number '01800' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the number.

Signature du secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain Gauthier', written in a cursive style.